

016-211601505-20250905-2025 04 011-DE

Reçu le 18/09/2025

Commune :

GENSAC-LA-PALLUE (150)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1168 C

Document vérifié et numéroté le 28/07/2025

A SDIF Cognac

Par Renaud BRANCHET

Géomètre cadastreur

Signé

SDIF Charente - PTGC
CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
1 rue de la Combe
CS 72513 SOYAUX
16025 ANGOULEME CEDEX
Téléphone : 05 45 97 57 00
Fax : 05 45 97 58 61
ptgc.charente@dgif.finances.gouv.fr

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;

B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;

C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé

le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.

(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...).

(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc. ...).

Section : AT

Feuille(s) : 000 AT 01

Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/2000

Echelle d'édition : 1/1500

Date de l'édition : 28/07/2025

Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé

Par M. THILLARD.GE.TOPO16(2)

Réf. : 25013_C

Le

